

ANNEXE 2 A L'ARRETE ROYAL FIXANT LE PLAN COMPTABLE APPLICABLE A L'ETAT FEDERAL, AUX COMMUNAUTES, AUX REGIONS ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

**II - TABLEAU DE SYNTHESE DES COMPTES DE RESULTATS
(CLASSES 6 ET 7)**

A présenter annuellement par les entités soumises au Plan comptable conformément à l'article 17 de l'AR. fixant le plan comptable

- NB**
- a) Les cotisations sociales imputées aux rubriques 629 en charges et 749 en produits représentent la contrepartie des prestations sociales fournies directement par l'entité comptable à leurs salariés et ex-salariés en dehors de tout circuit de cotisation. Leur imputation est nécessaire pour dégager l'ensemble du coût salarial. Il n'y a pas d'imputation budgétaire.
 - b) En ce qui concerne le précompte immobilier, le SEC le classe parmi les impôts sur la production dans la mesure où il est dû par des producteurs. Cette fraction non isolable actuellement devra être estimée par l'ICN et dégagée du montant repris à la rubrique 734.
 - c) Les loyers fictifs et les intérêts à imputer en débit ou en crédit aux branches ou services de l'entité comptable ne sont pas repris; ces flux internes n'interviennent que si une comptabilité analytique par branche ou service devrait s'ajouter au système.
 - d) Les transferts de revenus repris en charges aux rubriques 676 à 679 en faveur ou en provenance de tiers soumis au P.C.G. sont consolidables à un des stades de regroupement comptable ultérieurs; à cette fin, ils doivent être ventilés par entité bénéficiaire ou débitrice; il en va de même pour les opérations en capital reprises en charges aux rubriques 686 à 689 et en produits aux rubriques 786 à 789.

**II.A. COMPTE DE RESULTATS DES OPERATIONS COURANTES
EN MATIERE DE CHARGES ET PRODUITS**

| Rubrique | CHARGES COURANTES | Rubrique | PRODUITS COURANTS |
|----------|---|----------|--|
| | <u>CHARGES DE PRODUCTION ET D'EXPLOITATION</u> | | <u>PRODUITS DE PRODUCTION ET D'EXPLOITATION</u> |
| | Utilisation de biens de consommation et de services de tiers pour fabrication ou revente | | Ventes de biens fabriqués par l'entité et de marchandises acquises en vue de leur revente - Ventes en "seconde main" et ventes accessoires - Autoproduction immobilisée |
| 600 | . Achats de matières premières pour fabrication (nets de ristournes directes) | 700 | . Ventes de biens fabriqués par l'entité comptable (nets de ristournes directes) |
| 604 (-) | . Remises, ristournes et rabais postérieurs sur achats de matières premières pour fabrication | 701 (-) | . Remises, ristournes et rabais postérieurs sur ventes de biens fabriqués |
| 607 (+) | . Variation des stocks de matières premières pour fabrication | 702 (+) | . Variations des en-cours de fabrication de biens fabriqués |
| 601 | . Achats de fournitures pour fabrication (net de ristournes directes) | 703 (+) | . Variations des stocks de produits finis fabriqués |
| 604 (-) | . Remises, ristournes et rabais postérieurs sur achats de fournitures pour fabrication | 704 | . Ventes de marchandises acquises en vue de leur revente |
| 608 (+) | . Variations des stocks de fournitures pour fabrication | 705 | . Remises, ristournes et rabais postérieurs accordés sur ventes de marchandises acquises en vue de leur revente |
| 602 | . Achats de services, travaux et études de tiers pour fabrication | | |

| Rubrique | CHARGES COURANTES | Rubrique | PRODUITS COURANTS |
|----------|---|----------|--|
| 605 (-) | . Remises, ristournes et rabais postérieurs sur achats de services, travaux et études de tiers pour fabrication | 706 | . Ventes "en seconde main" de biens de consommation mis en service (nettes de remises, ristournes et rabais) |
| 603 | . Achats de marchandises destinées à la revente (nets de ristournes directes) | 707 | . Ventes accessoires de produits forestiers, agricoles, horticoles et piscicoles (nettes de remises, ristournes et rabais) |
| 606 (-) | . Remises, ristournes et rabais postérieurs obtenus sur achats de marchandises destinées à la revente | 708 | . Autoproduction immobilisée |
| 609 (±) | . Variations des stocks de marchandises destinées à la revente | | |
| | Autres utilisations de biens de consommation et de services de tiers | | Prestations de services facturées |
| 610 | . Indemnités de prestations, honoraires et remboursements de charges salariales (dus à des tiers autres que membres du personnel et personnes assimilées) | 710 | . Droits et redevances forfaitaires ou tarifaires constituant la contrepartie de services rendus |
| 611 | . Remboursements de frais individuels et collectifs, indemnités compensatoires de frais et frais divers de gestion (non mentionnés ailleurs) dus à tout tiers | 711 | . Etudes, recherches et enquêtes effectuées par l'entité comptable pour le compte de tiers |
| 612 | . Frais courants de locaux (sauf énergétiques) (à l'exclusion des loyers fictifs internes, comptabilisés en cas de service d'une comptabilité analytique par service) | 712 | . Interventions des étudiants ou de leurs familles dans les dépenses d'enseignement |
| 613 | . Frais courants de bureau et frais administratifs financiers | 713 | . Tickets, droits d'entrée, abonnements et autres interventions de tiers dans le domaine culturel et sportif (autres que 712) |
| 614 | . Consommations énergétiques | 714 | . Missions de protection, de surveillance et de sécurité exécutées par l'entité comptable pour le compte de tiers |
| 615 | . Frais spécifiques courants de gestion informatique et télématique | 715 | . Facturations à des tiers de travaux de génie civil et de travaux pour autres investissements exécutés par l'entité comptable |
| 616 | . Frais spécifiques courants de fonctionnement de matériel autre que de bureau et autre qu'informatique et télématique | 716 | . Autres récupérations de charges supportées par l'entité comptable mais dues par des tiers (autres que précitées) |
| 617 | . Charges spécifiques courantes encourues pour les ouvrages de génie civil (y compris les infrastructures militaires) | 717 | . Prestations de services non forfaitaires ou non tarifaires (autres que locations) |
| 618 | . Utilisations de biens de consommation (ou considérés comme tels) relatives aux armes | 718 | . Cotisations dues à l'entité comptable pour l'obtention de sa garantie financière |
| | Rémunérations directes et indirectes du personnel et des personnes assimilées | 719 | . Locations de bâtiment, de mobilier et de matériel (à l'exclusion des loyers fictifs internes, comptabilisés en cas de tenue d'une comptabilité analytique par service) |
| 621 | . Salaires, traitements et autres rémunérations en espèces du personnel et de personnes assimilées | | |
| 622 | . Rémunérations en nature du personnel | | |
| 623 | . Cotisations sociales d'employeur effectives à verser à des Organismes de sécurité sociale (O.S.S.) | | |
| 624 | . Cotisations sociales d'employeur effectives dues à des entités autres que des O.S.S. | | |
| 629 | . Cotisations sociales d'employeur imputées (pour prestations sociales allouées au personnel et ayants-droit, non financées par des cotisations sociales effectives) (pendant du 749) | | |

| Rubrique | CHARGES COURANTES | Rubrique | PRODUITS COURANTS |
|----------|--|----------|--|
| | Amortissements économiques sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et sur immobilisations corporelles | | |
| 630 | . Amortissements sur frais d'établissement | | |
| 631 | . Amortissements sur immobilisations incorporelles | | |
| 632 | . Amortissements sur constructions proprement dites | | |
| 633 | . Amortissements sur terrains bâtis (à l'exclusion des terrains) | | |
| 634 | . Amortissements sur installations, machines et outillage d'exploitation | | |
| 635 | . Amortissements sur mobilier et matériel autres que d'exploitation et qu'en L.F. | | |
| 636 | . Amortissements sur immobilisations corporelles (sauf sur terrains) détenues en location-financement (L.F.) et sur autres droits réels que de propriété | | |
| 637 | . Amortissements sur ouvrages de génie civil (y compris les infrastructures militaires) | | |
| | <u>SUBVENTIONS ECONOMIQUES A LA PRODUCTION</u> | | <u>IMPOTS SUR LA PRODUCTION ET LES IMPORTATIONS</u> |
| 640 | . Subventions aux producteurs en liaison avec le prix des produits | 720 | . Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) |
| 641 | . Subventions d'exploitation allouées conditionnellement à des producteurs | 721 | . Droits d'accises |
| 642 | . Subventions correspondant à des bonifications d'intérêt accordées aux clients et à des réductions de loyer | 722 | . Autres impôts sur la consommation |
| 643 | . Subventions en vue de réduire la pollution et améliorer l'environnement | 723 | . Taxes à l'immatriculation et à la circulation de véhicules - Eurovignettes |
| 644 | . Subventions directes pour la couverture de charges salariales | 724 | . Taxes sur les nuisances et pour l'amélioration de l'environnement |
| 645 | . Subventions indirectes aux producteurs allouées via les Organismes percepteurs de sécurité sociale | 725 | . Droits d'enregistrement (autres que pour donations) - Droits de timbre et Taxes assimilées au timbre |
| 646 | . Subventions aux producteurs pour la couverture de charges courantes d'emprunts émis par eux | 726 | . Taxes d'exploitation |
| 647 | . Subventions aux producteurs pour couvrir tout ou partie de leur perte propre à l'exercice | 727 | . Taxes administratives (ne constituant pas le prix d'un service spécifique) |
| 648 | . Autres subventions économiques à la production | 729 | . Impôts et droits divers sur la production et les importations |
| | <u>IMPOTS ET TAXES A CHARGE DE L'ENTITE COMPTABLE</u> | 728 | . Redevances Radio et Télévision (en totalité) |
| 619 | . Précompte immobilier et taxes diverses | | <u>IMPOTS COURANTS SUR LE REVENU ET LE PATRIMOINE</u> |
| 659 | . Impôts dus sur les revenus mobiliers de l'entité | 730 | . Impôt des personnes physiques |
| | | 731 | . Impôt des sociétés |
| | | 731 | . Impôt des personnes morales et Taxe compensatoire des droits de succession (A.S.B.L.) |
| | | 733 | . Impôts des non-résidents |
| | | 734 | . Précompte immobilier |
| | | 735 | . Précompte mobilier |
| | | 736 | . Taxe annuelle sur les participations bénéficiaires |
| | | 737 | . Taxe annuelle sur les organismes de placement collectif, établissements de crédit et entreprises d'assurance |
| | | 738 | . Permis de tir, de chasse et de pêche |
| | | 739 | . Impôts courants divers sur le revenu et le patrimoine |

| Rubrique | CHARGES COURANTES | Rubrique | PRODUITS COURANTS |
|----------|---|----------|--|
| | | | <u>COTISATIONS SOCIALES EFFECTIVES ET IMPUTEES</u> (autres que celles levées pour le compte des Organismes de S.S.) |
| | | 741 | . Cotisations sociales (C.S.) personnelles des fonctionnaires statutaires en activité levées pour les pensions de survie |
| | | 742 | . Autres C.S. personnelles des fonctionnaires statutaires en activité |
| | | 743 | . C.S. personnelles des fonctionnaires retraités et de leurs ayants droit |
| | | 745 | . C.S. d'employeur dues au Pouvoir fédéral par des Organismes de sécurité sociale pour des pensions de retraite de leurs fonctionnaires |
| | | 746 | . C.S. d'employeur dues au Pouvoir fédéral par d'autres Administrations |
| | | 747 | . C.S. d'employeur dues au Pouvoir fédéral par certaines Entreprises publiques ou qui le furent pour des pensions de retraite de leurs fonctionnaires |
| | | 748 | . C.S. d'employeur dues par des Entreprises (privées ou publiques) pour certains risques sociaux gérés par des Administrations autres que de sécurité sociale |
| | | 749 | . Cotisations sociales d'employeur imputées (pendant du 629) |
| | <u>INTERETS ET AUTRES CHARGES FINANCIERES COURANTES - LOYERS DE TERRAINS</u> | | <u>INTERETS ET AUTRES REVENUS FINANCIERS COURANTS - LOYERS DE TERRAINS ET DE GISEMENTS A RECEVOIR</u> |
| 650 | . Intérêts courus sur emprunts publics émis ou repris et sur emprunts privés auprès de tiers non soumis au P.C.G., à l'origine à plus d'un an d'échéance | 750 | . Intérêts courus sur titres d'emprunts publics émis ou repris par des tiers non soumis au P.C.G., à l'origine à plus d'un an d'échéance |
| 651 | . Intérêts courus sur emprunts analogues, à l'origine à un an au plus d'échéance | 751 | . Intérêts courus sur titres d'emprunts publics émis ou repris par des tiers soumis au P.C.G., à l'origine à plus d'un an d'échéance |
| 652 | . Intérêts courus sur dettes en principal en matière de L.F. et droits similaires | 752 | . Intérêts courus sur titres autres qu'actions émis ou repris par des tiers non soumis au P.C.G., à l'origine à un an au plus d'échéance |
| 653 | . Intérêts courus sur emprunts privés contractés auprès de tiers soumis au P.C.G. | 753 | . Intérêts courus sur titres autres qu'actions émis ou repris par des tiers soumis au P.C.G., à l'origine à un an au plus d'échéance |
| 654 | . Intérêts courus cautionnements, consignations et autres dépôts et charges financières courantes diverses courues ou dues à des tiers non soumis au P.C.G. | 754 | . Intérêts courus sur prêts privés, comptes bancaires, prêts hypothécaires, avances budgétaires, cautionnements, consignations et autres dépôts consentis ou confiés à des tiers non soumis au P.C.G. et autres intérêts et revenus assimilables, courus ou dus par des tiers non soumis au P.C.G. |
| 655 | . Intérêts et charges analogues dus à des tiers soumis au P.C.G. | 755 | . Intérêts courus sur prêts privés, cautionnements, consignations et autres dépôts confiés à des tiers soumis au P.C.G. et autres intérêts et revenus assimilables courus ou dus par des tiers soumis au P.C.G. |
| 656 | . Prorata à imputer à la période sur les différences d'émission, d'acquisition et d'échange - Primes de remboursement - Lots d'emprunts | | |
| 658 | . Loyers de terrains et redevances emphytéotiques pour terrains | | |
| | <u>PRESTATIONS SOCIALES</u> | | |
| 660 | . Pensions de retraite allouées au personnel statutaire des Administrations publiques (autres que locales) et de certaines Entreprises publiques | | |

| Rubrique | CHARGES COURANTES | Rubrique | PRODUITS COURANTS |
|------------|--|------------|--|
| 661 | . Pensions de survie allouées aux conjoint survivant et orphelins du personnel des Administrations publiques et de certaines entreprises publiques | 756 | . Prorata à imputer à la période sur les différences d'émission, d'acquisition et d'échange - Primes de remboursement - Lots d'emprunts |
| 662 | . Traitements maintenus à des fonctionnaires en non-activité | 758 | . Loyers de terrains et redevances emphytéotiques pour terrains - Loyers de gisements |
| 663 | . Allocations sociales diverses en espèces servies directement aux fonctionnaires et à leurs ayants droit | 759 | . Dividendes d'actions et autres rémunérations de capital en provenance d'Entreprises - Revenus nets de propriétés sises à l'Etranger |
| 664 | . Pensions, allocations et rentes allouées à des victimes de guerre et d'événements politiques | | |
| 665 | . Interventions directes en espèces dans les charges hospitalières de la population (non liquidées via des O.S.S.) | | |
| 666 | . Allocations sociales en espèces allouées aux handicapés | | |
| 667 | . Prestations sociales en espèces allouées dans le cadre de la formation professionnelle des adultes | | |
| 668 | . Autres prestations sociales allouées en espèces | | |
| 669 | . Prestations sociales en nature allouées ou remboursées | | |
| | <p><u>TRANSFERTS DE REVENUS AUTRES QUE PRESTATIONS SOCIALES</u></p> <p>Transferts de revenus à des tiers non soumis au P.C.G.</p> | | <p><u>TRANSFERTS DE REVENUS AUTRES QU'IMPOTS ET COTISATIONS SOCIALES</u></p> <p>Transferts de revenus à des tiers non soumis au P.C.G.</p> |
| 649 | . Transferts de revenus à des Entreprises publiques et O.S.B.L. à leur service | 760 | . Transferts de revenus (autres qu'impôts et cotisations sociales) en provenance d'Entreprises et O.S.B.L. à leur service |
| 670 | . Transferts de revenus à des Ménages (autres que prestations sociales) | 761 | . Transferts de revenus (autres qu'impôts et cotisations sociales) en provenance de Ménages et O.S.B.L. à leur service |
| 671 | . Transferts de revenus à des O.S.B.L. au service des Ménages | 762 | . Transferts de revenus (autres qu'impôts) en provenance du Reste du Monde |
| 672 | . Transferts de revenus au Reste du Monde | 763 | . Transferts de revenus en provenance d'Organismes belges de Sécurité sociale |
| 673 | . Transferts de revenus à des Organismes belges de sécurité sociale (O.S.S.) | 764 | . Transferts de revenus en provenance d'Administrations publiques locales (y compris de leurs établissements d'enseignement) |
| 674 | . Transferts de revenus à des Administrations publiques locales | 765 | . Transferts de revenus en provenance d'Etablissements de l'Enseignement autonome subsidié non soumis au P.C.G. |
| 675 | . Transferts de revenus à des Etablissements de l'enseignement autonome subsidié et Dotations courantes à diverses Institutions de l'Etat fédéral non soumises au P.C.G. | | |
| | Transferts de revenus à des tiers soumis au P.C.G. | | Transferts de revenus à des tiers soumis au P.C.G. |
| 676 partim | . Transferts de revenus à des Etablissements d'enseignement communautaires et fédéraux NB : Les transferts de revenus au sein de l'entité comptable : Etablissements d'enseignement ne sont pas à reprendre, étant consolidés en fin de période. | 766 partim | . Transferts de revenus à l'entité comptable : Etablissements d'enseignement en provenance de tiers soumis au P.C.G. NB : Les transferts de revenus au sein de l'entité comptable : Etablissement d'enseignement ne sont pas à reprendre, étant consolidés en fin de période |
| 677 | . Transferts de revenus à des Pouvoirs institutionnels autres que celui dont l'entité relève | 767 | . Transferts de revenus à l'entité comptable : Pouvoir institutionnel en provenance d'entités comptables d'un autre Groupe institutionnel |
| 678 | . Transferts de revenus à des S.A.C.A. et O.A.P. soumis au P.C.G. (autres qu'Etablissements d'enseignement) d'un Groupe institutionnel autre que celui dont l'entité comptable relève | 768 | . Transferts de revenus à l'entité comptable : S.A.C.A. ou O.A.P. (autre qu'Etablissements d'enseignement) en provenance d'entités comptables d'un autre Groupe institutionnel |

| Rubrique | CHARGES COURANTES | Rubrique | PRODUITS COURANTS |
|---------------|--|---------------|--|
| 679 partim | <p>Transferts de revenus de l'entité comptable à d'autres entités comptables du même Groupe institutionnel (autres qu'Etablissements d'enseignement)</p> <p><u>NB</u> : Les transferts de revenus au sein de l'entité comptable autres qu'établissements d'enseignement ne sont pas à reprendre, étant consolidés en fin de période.</p> | 769 partim | <p>Transferts de revenus à l'entité comptable en provenance d'autres entités comptables du même Groupe institutionnel (autres qu'Etablissements d'enseignement)</p> <p><u>NB</u> : Les transferts de revenus au sein de l'entité comptable autre qu'Etablissements d'enseignement ne sont pas à reprendre étant consolidés en fin de période</p> |
| | <p align="center"><u>TOTAL DES CHARGES COURANTES</u> (sauf internes car déjà consolidées)</p> <p align="center">à reporter au I.L.C.</p> | | <p align="center"><u>TOTAL DES PRODUITS COURANTS</u> (sauf internes car déjà consolidés)</p> <p align="center">à reporter au I.L.C.</p> |

**II.B. COMPTE DE RESULTATS DES OPERATIONS EN CAPITAL
EN MATIERE DE CHARGES ET PRODUITS**

| Rubrique | CHARGES EN CAPITAL | Rubrique | PRODUITS EN CAPITAL |
|-----------------|---|---------------------------------|---|
| | <u>IMPOTS EN CAPITAL</u> | | <u>IMPOTS EN CAPITAL</u> |
| 687 partim | . Impôts en capital dus par l'entité comptable | 771 772 773 775 776 | . Droits de succession . Droits de mutation par décès (non-résidents) . Droits sur les donations entre vifs . Taxe sur l'épargne à long terme . Impôts sur le capital (guerre 1940 - 1945 régularisations) |
| | <u>AUTRES TRANSFERTS EN CAPITAL</u> | | <u>AUTRES TRANSFERTS EN CAPITAL</u> |
| | Transferts en capital à des tiers non soumis au P.C.G. | | Transferts en capital en provenance de tiers non soumis au P.C.G. |
| 680 | . Transferts en capital à des Entreprises et O.S.B.L. à leur service | 780 | . Transferts en capital en provenance d'Entreprises et O.S.B.L. à leur service |
| 681 | . Transferts en capital à des Ménages et O.S.B.L. à leur service | 781 | . Transferts en capital en provenance de Ménages et O.S.B.L. à leur service |
| 682 | . Transferts en capital au Reste du Monde | 782 | . Transferts en capital en provenance du Reste du Monde |
| 683 | . Transferts en capital à des Organismes belges de sécurité sociale | 783 | . Transferts en capital en provenance d'Organismes belges de sécurité sociale |
| 684 | . Transferts en capital à des Administrations publiques locales (y compris à leurs Etablissements d'enseignement) | 784 | . Transferts en capital en provenance d'Administrations publiques locales (y compris de leurs Etablissements d'enseignement) |
| 685 | . Transferts en capital à des Etablissements d'enseignement autonome subsidié et Dotations en capital à diverses Institutions de l'Etat fédéral non soumises au P.C.G. | 785 | . Transferts en capital en provenance d'Etablissements de l'enseignement autonome subsidié non soumis au P.C.G. |
| | Transferts en capital à des tiers soumis au P.C.G. | | Transferts en capital en provenance de tiers soumis au P.C.G. |
| 686 partim | . Transferts en capital à des Etablissements d'enseignement communautaires et fédéraux NB : Les transferts en capital au sein de l'entité comptable : Etablissements d'enseignement ne sont pas à reprendre étant consolidées en fin de période | 786 partim | . Transferts en capital à l'entité comptable : Etablissements d'enseignement en provenance de tiers soumis au P.C.G. NB : Les transferts en capital au sein de l'entité comptable : Etablissements d'enseignement ne sont pas à reprendre, étant consolidés en fin de période |
| 687 partim | . Transferts en capital à des Pouvoirs institutionnels autres que celui dont l'entité comptable relève | 787 | . Transferts en capital (autres qu'impôts) en faveur de l'entité comptable : Pouvoir institutionnel en provenance d'entités comptables d'un autre Groupe institutionnel |
| 688 | . Transferts en capital à des S.A.C.A. et des O.A.P. (autres qu'Etablissements d'enseignement) d'un Groupe institutionnel autre que celui dont l'entité comptable relève | 788 | . Transferts en capital en faveur de l'entité comptable : S.A.C.A. ou O.A.P. (autres qu'Etablissements d'enseignement) d'un Groupe institutionnel en provenance d'entités comptables d'un autre Groupe institutionnel |

| Rubrique | CHARGES EN CAPITAL | Rubrique | PRODUITS EN CAPITAL |
|---------------|---|---------------|---|
| 689 partim | . Transferts en capital de l'entité comptable à d'autres entités comptables du même Groupe institutionnel (autres qu'Etablissements d'enseignement) <u>NB</u> : Les transferts en capital au sein de l'entité comptable autres qu'Etablissements d'enseignement ne sont pas à reprendre étant consolidés en fin de période <u>PERTES EN CAPITAL</u> | 789 partim | . Transferts en capital à l'entité comptable en provenance d'autres entités comptables du même Groupe institutionnel <u>NB</u> : Les transferts en capital au sein de l'entité comptable autres qu'Etablissements d'enseignement ne sont pas à reprendre étant consolidés en fin de période <u>GAINS EN CAPITAL</u> |
| | <u>TOTAL DES CHARGES EN CAPITAL</u> (sauf internes car déjà consolidées) à reporter au I.L.C. | | <u>TOTAL DES PRODUITS EN CAPITAL</u> (sauf internes car déjà consolidés) à reporter au I.L.C. |

**II.C. COMPTE DE RESULTATS ECONOMIQUES RECAPITULATIF
ET AFFECTATION DU SOLDE GLOBAL**

| Totaux et Rubrique | | Totaux et Rubriques | |
|---------------------------|--|----------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • TOTAL DES CHARGES COURANTES (II.A.) • TOTAL DES OPERATIONS EN CAPITAL EN MATIERE DE CHARGES (II.B.) <p align="right">----- SOUS-TOTAL</p> | | <ul style="list-style-type: none"> • TOTAL DES PRODUITS COURANTS (II.A.) • TOTAL DES OPERATIONS EN CAPITAL EN MATIERE DE PRODUITS (II.B.) <p align="right">----- SOUS-TOTAL</p> |
| 699 partim | . DOTATIONS AUX FONDS PROPRES AFFECTES | 799 partim | . REPRISES SUR FONDS PROPRES AFFECTES |
| 699 partim | . DOTATIONS AUX FONDS SOCIAUX EN FAVEUR DU PERSONNEL | 799 partim | . REPRISES SUR FONDS SOCIAUX EN FAVEUR DU PERSONNEL |
| 699 partim | . DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES A VENIR | 799 partim | . REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES A VENIR |
| | ----- SOUS-TOTAL | | ----- SOUS-TOTAL |
| 699 partim | . AUGMENTATION DE L'ACTIF NET (ou de l'Avoir social) OU DIMINUTION DU PASSIF NET | 799 partim | . DIMINUTION DE L'ACTIF NET (ou de l'Avoir social) OU AUGMENTATION DU PASSIF NET |
| | <u>TOTAL GENERAL</u> | | <u>TOTAL GENERAL</u> |